Municipalité de Valdurenque
20 avenue Louis Raucoules
81090 VALDURENQUE
☏ 05-63-50-51-18
Courriel : mairiedevaldurenque@wanadoo.fr
Directrice périscolaire : Mme Béatrice BATIGNES
Courriel : beatrice.periscolairevaldu@gmail.com

PROJET PEDAGOGIQUE

(Accueil de Loisirs Associé à L'Ecole)

2022/2023

Groupe Scolaire Jacques Cros
7 rue des Sports
81090 VALDURENQUE
☏ 05-63-50-57-38

SOMMAIRE

I Introduction

II Présentation de la structure

III Aménagement des locaux

IV L’équipe pédagogique

V Journée type

V L’enfant

VI Objectifs

VII Evaluation

INTRODUCTION

On parle d’Accueil de Loisirs Associé à l’Ecole pour **tous les temps d’accueil du matin, du midi et du soir.**

L’**A**ccueil de **L**oisirs **A**ssocié à l’**E**cole permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et d’offrir à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière où il peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, et l'amener à devenir auteur et acteur de ses temps libre. Ainsi, l'équipe pédagogique mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des temps de loisirs les plus agréables possibles, sans le surcharger à l’issue de la journée de classe.

C’est pourquoi l’animatrice devra être vigilante aux comportements des enfants pour leur proposer de passer sur des activités plus calmes ou plus toniques selon leurs besoins.

L'équipe d'animation doit travailler aussi en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant: école, famille.....

Le projet pédagogique de l’ALAE répond au Projet Educatif ; il offre un cadre de référence, une ligne conductrice.

Le projet pédagogique de l'ALAE est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement.

Le projet pédagogique permet donc de donner un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

La commune de Valdurenque est un petit village situé dans le Tarn traversée par la RD 112 qui relie Castres à Mazamet et entourée par les communes de Noailhac et Lagarrigue. L'entente cordiale avec ces deux voisines ont permis de voir naître quelques projets intercommunaux.

Le village de Valdurenque fait partie du canton de Mazamet1 et est rattaché à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (CACM).

La commune s'étend sur 6 km2 et compte environ 838 habitants.

A travers l'ALAE, la municipalité de Valdurenque souhaite contribuer à la réussite scolaire des enfants de la commune.

Cet accueil est déclaré à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), et répond à la réglementation en vigueur:

- Respect de la réglementation jeunesse et sport,
- Encadrement spécifique,
- Elaboration et mise en place d'un fonctionnement permettant un accueil en toute sécurité.

L'ALAE est géré par la commune de Valdurenque et se situe dans les locaux du groupe scolaire « Jacques Cros » accueillant les enfants de 3 à 11 ans.

L'ALAE fonctionne durant toute l'année scolaire, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis,** de 7H30 à 8H20 et de 16H30 à 18H30.

L'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Les espaces aménagés doivent permettre à l'enfant de s'approprier les lieux pour s'y sentir bien.

Les salles intérieures :

- La salle de motricité est utilisée pour les activités non salissantes en grand groupe (jeux collectifs…), ainsi que la collation.
- La salle de restauration est utilisée pour les jeux de sociétés, les coins dessins et coloriage, les activités salissantes et les ateliers. C’est aussi le lieu d'accueil du matin.

Les lieux extérieurs:

- Le préau est utilisé pour les jeux extérieurs les jours de mauvais temps ;
- La cour est aménagée en différents coins de jeux (football, basket, et jeux divers) ;
- La salle omnisport sert lors des activités sportives ou jour de mauvais temps.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance que l'on vous accorde (élus, équipe de direction, parents…)

La responsable:

Mme BATIGNES Béatrice : ATSEM, CAP petite enfance, BAFA, brevet de 1er secours, BAFD.

Le personnel encadrant :

Mme BARTHE Florence : Agent d'animation, BAFA, attestation de formation aux premiers secours.

Melle JAURES Sophie : CAP petite enfance, BAFA (CDD)

Melle BENAZECH Joya : CAP petite enfance (contrat PEC)

Mr AUDREN Christopher : sans formation (contrat PEC)

Le rôle de la responsable :

- ✓ Elle coordonne l'équipe et veille au respect du projet pédagogique, elle est la garante du bon déroulement des activités ;
- ✓ Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animatrices :
  - De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation de l'accueil de loisirs ;
  - De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication et des savoirs théoriques en lien avec la pratique ;
  - D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre son projet et la mise en pratique sur le terrain.
- ✓ Elle gère, régule ou solutionne les éventuelles tensions ;
- ✓ Elle fait respecter les règles de sécurité et les règles de la collectivité ;
- ✓ Elle peut mener des réunions ;
- ✓ Elle organise l'arrivée et le départ des enfants.

Le rôle de l'animatrice:

Auprès des enfants :

- ✓ Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- ✓ Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes ;
- ✓ Elle sait accepter le refus et solliciter sans forcer ;
- ✓ Elle est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas ;
- ✓ Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants ;
- ✓ Elle gère complètement son activité de la préparation au rangement ;
- ✓ Elle respecte les enfants en tant qu'individu à part entière ;
- ✓ Elle connait les différentes règles de sécurité essentielles aux activités ;
- ✓ Elle sait mettre une distance de relationnel entre elle et l'enfant ;
- ✓ Elle fait part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- ✓ Elle respecte ses collègues ;
- ✓ Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre ;
- ✓ Elle sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- ✓ Elle respecte le travail de l'autre (prestataire de services, personnel de service...).

Avec les parents :

- ✓ Elle discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant, hors temps scolaires ;
- ✓ Elle sait répondre à des demandes d'organisation, à des demandes de renseignements et sait aiguiller vers les personnes concernées.

Rappel

- ✓ Respecter les horaires ;
- ✓ Porter une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique d'activités ;
- ✓ Interdiction d'utiliser le téléphone portable personnel durant le temps de travail ;
- ✓ Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'école (à l'intérieur et à l'extérieur) ;
- ✓ Respecter le règlement intérieur.

JOURNEE TYPE

Fonctionnement du matin :

7h30 à 8h20	Ouverture de l'école et accueil des enfants dans la salle restauration sur les différentes tables attitrées aux différentes classes. Florence Barthe est chargée de faire le pointage lors de l'arrivée des enfants.
8H20	Les petits sont accompagnés en classe de maternelle et les plus grands dirigés dans leurs classes respectives où leur enseignante respective les attend.

Fonctionnement du midi :

À partir de 11h45	**Appel dans la classe maternelle (PS/MS/GS)** Une animatrice référente va dans une classe pour récupérer les enfants qui mangent à la cantine. Passage aux toilettes et lavage des mains. L'animatrice vérifie la présence de serviette dans le cartable.
11h45 à 13h50	**Temps repas et temps d'activités ou temps libre**

Temps du repas :

Le repas est servi en 2 services :

- Le premier service commence à 11h45 avec la classe de PS/MS/GS avec deux animatrices dans la salle de restauration n°1. La classe des CP/CE1 mange à 12h avec un animateur dans la salle de restauration n°2.
- Le deuxième service commence à 12h45 avec la classe des CE2/CM1 et une animatrice en salle de restauration n°1. La classe des CM1/CM2 rejoint la salle de restauration n°2.

Les enfants participent au bon déroulement du repas (rangement des couverts, des chaises ...)

Avant le dessert, un temps calme est mis en place.

Les enfants sortent de table avec les animatrices.

Les animatrices gèrent des coins permanents (lego, kappla, jeux de sociétés, jeu de ballon, jeux collectifs .....) en attendant l'heure de rentrée en classe (13H50), pour ramener les enfants en classe afin que l'enseignante prenne le relais.

Fonctionnement du soir :

16h30	Chaque animatrice est responsable d'un groupe d'enfants réparti par classe. L'animatrice va chercher les enfants restant à L'ALAE dans la classe, les amène dans la salle de motricité pour y déposer leurs affaires. Passage aux toilettes et nettoyage des mains avant d'être installés pour le goûter. L'animatrice référente, Mme Florence BARTHE fait l'appel, puis passage aux toilettes avant de rejoindre les différents coins jeux.
16h50	Début de l'ALAE Ouverture des portes aux parents à la demande
17h40	Jeux de société et jeux libres
18h30	Fin de l'accueil périscolaire

L'ENFANT

L’enfant est placé au centre de l’ALAE.

Il s’agit de permettre à l’enfant de s’exprimer en tant qu’individu tout en respectant les règles de la collectivité.

S’exprimer s’entend au sens d’être acteur de son temps libre.

L’enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant **d’assurer sa sécurité affective et physique.**

La sécurité affective :

- ✓ L'animatrice devra toujours être disponible et à l'écoute des enfants ;
- ✓ L'enfant devra être considéré comme individu à part entière à l'intérieur d'un groupe ;
- ✓ L'animatrice devra être attentive à l'état de fatigue de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi...

La sécurité physique :

- ✓ Les enfants ne devront jamais être laissé seuls, sans la surveillance d'une animatrice
- ✓ L'animatrice devra être vigilante au respect de la réglementation, une animatrice pour 8 enfants de moins de 6 ans et une animatrice pour 12 enfants de plus de 6 ans
- ✓ Pendant les activités manuelles, l'animatrice sera la seule utilisatrice d'objets tranchants (scie, cutters....)
- ✓ Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animatrice veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités de l'enfant (importance de la préparation).

L’enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant également **de prendre en compte et respecter son rythme de vie :**

- ✓ L'animatrice devra organiser des activités et des jeux en adéquation avec la journée
- ✓ Elle veillera à alterner des activités sportives, manuelles... Le matin : coins permanents, pas de jeux sportifs mais des jeux plus calmes
- ✓ En dehors de ces temps formels, les animatrices seront vigilantes concernant l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela s'avère nécessaire.

TEMPS REPAS :

Le temps repas est une activité à part entière.

- ✓ Education nutritionnelle : découverte des goûts, l'animatrice amènera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger ;
- ✓ Autonomie : apprendre à se servir seul ou à servir les copains, à se servir l'eau, le pain, à participer au débarrassage des tables(les enfants ramassent les verres…) ;
- ✓ En fin de repas, les animatrices amèneront les enfants à faire le calme (sans pour autant leur faire croiser les bras sur les tables) ;
- ✓ L'animatrice sera vigilante quant au respect de la nourriture (pas de gaspillage).

L 'animatrice a un rôle très important à table, elle est un exemple pour les enfants.

COMPORTEMENT DE L’ENFANT :

L’équipe de l’ALAE, sous la responsabilité de la directrice et sous l’autorité de Mr le Maire, est habilitée à intervenir auprès des enfants:

- En cas de faute légère un avertissement sera fait à l’enfant.
- S’il y a récidive, une punition sera donnée à l’enfant.
- En cas de faute grave, l’enseignante et la directrice d’école en seront averties et les parents seront convoqués afin d’envisager les mesures à prendre pour le bien de l’enfant et le maintien du bon fonctionnement du service.

OBJECTIFS

Bien-être, autonomie et vie en société :

- ✓ Après une matinée de classe, offrir à l'enfant une vraie pause, un moment de détente qu'il apprécie ;
- ✓ Favoriser l'autonomie (s'habiller seul, ranger les jeux, se servir seul…) ;
- ✓ Apprendre à l'enfant les règles de la collectivité (respect des autres enfants, adultes, jouer ensemble, ne pas gaspiller…) ;
- ✓ Amener l'enfant à s'exprimer au sein du groupe, favoriser l'expression orale, le sens du contact, contribuer à la socialisation ;
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant, tout en tenant compte des impératifs du service ;
- ✓ Maintenir un niveau sonore raisonnable pour favoriser la convivialité.
- ✓ Amener l'enfant à développer ou à utiliser ses compétences propres, acquises ou nouvelles, en milieu d'expression (jeux menés, de société, sportifs…) ;
- ✓ Dans la mesure de leurs capacités, associer les enfants au fonctionnement du service (regroupement des verres ou des couverts…).

Hygiène

- ✓ Vérifier que chaque enfant se lave les mains avant et après les repas et/ou les goûter, mais également après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et essuie-mains.

Relation et communication

- ✓ Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe ;
- ✓ Développer les jeux de groupes qui favorisent l'éveil à l'autre, la coopération, la solidarité ;
- ✓ Etablir des liens avec les enseignants (signaler les problèmes rencontrés, transparence des informations…) ;
- ✓ Développer la communication entre les animatrices et les parents ;
- ✓ Avoir connaissance du projet d'école et du règlement intérieur de l'école.

Sécurité

- ✓ Un registre d'infirmerie est tenu par les membres de l'équipe de l'ALAE sous la responsabilité de la directrice ;
- ✓ En cas d'accident grave la directrice appellera les services de secours et avertira les parents puis Mr le Maire dans les meilleurs délais ;
- ✓ Les consignes de sécurité des locaux mis à dispositions (application du plan Vigipirate…) seront respectées.

EVALUATION

L'évaluation est une démarche qui consiste à mesurer l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé, en tenant compte des moyens matériels et humains mis en place.

Elle se fait avant, pendant et après les projets, elle nous permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

L'efficacité de l'action :

A-t'on atteint les objectifs fixés ?

Quelles difficultés a-t-on rencontrées et quelles solutions ont été choisies ?

Les actions ont elles satisfaits les enfants ?

L'efficience de l'action :

Les effets obtenus sont- ils à la hauteur des moyens humains, matériels engagés ?

La conformité :

Respecte-t-on les textes réglementaires et les usages locaux ?

La cohérence :

Les actions vont- elles dans le même sens que les objectifs fixés dans le projet pédagogique ?

Pour se faire, chaque fin de semaine, une réunion d'équipe aura lieu afin de faire un bilan de la semaine passée.